
COMMUNE
de
CORNAS

TEL: 04-75-81-81-65

OBJET : REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT- 39, Rue du Ruisseau 07130 CORNAS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,

- Vu le Code des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-5 portant sur les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation.
- Vu la demande de M. Thibaut ROSETTE en date du 22/03/2023 afin d'utiliser deux places de stationnement pour l'installation d'une benne au 39, rue du Ruisseau 07130 CORNAS
- Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre à M. Thibaut ROSETTE d'utiliser deux places de stationnement pour l'installation d'une benne pour l'évacuation de gravats, le stationnement sera réglementé comme suit au 39, rue du Ruisseau :

- Deux places de parking réservées devant le 39, rue du Ruisseau

Ces dispositions sont valables du mercredi 15 mars 2023 au samedi 15 avril 2023.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de M. Thibaut ROSETTE.

ARTICLE 3 : M. Thibaut ROSETTE devra laisser la chaussée propre.

ARTICLE 4 : L'accès aux habitations devra être maintenu.

ARTICLE 5 : Il est précisé qu'en toutes circonstances le passage des véhicules de secours et de collecte des ordures ménagères devra être maintenu.

ARTICLE 6 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation routière qui le portera à la connaissance des usagers et dès l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 7 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de la Commune de CORNAS,
- Monsieur le Commandant de la Police Nationale, Avenue Georges Clemenceau, 07500 GUILHERAND-GRANGES.
- Monsieur Thibaut ROSETTE, 39 Rue du Ruisseau, 07130 CORNAS.

ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté sera transmise pour information au Centre de secours de St Péray, Av Gross Umstadt, 07130 SAINT PERAY.

A CORNAS
Le 23/02/23

Le Maire,
Stéphane LAFAGE

